

fidèles à la pratique de la visite quotidienne au T.S. Sacrement; le second, de leur en faire connaître les privilèges et les avantages. Enfin, s'assurer le concours des diverses associations établies déjà dans la paroisse: Dames de Ste-Anne, Enfants de Marie, Tertiaires, etc.

DEUXIEME RAPPORT

L'Assistance à la Messe pour les Fidèles.

Le Prêtre doit d'abord étudier à fond, en suivant les indications fournies par le Concile de Trente, ch. XX, la nature, les fruits, les cérémonies de la Messe, afin de pouvoir en découvrir aux fidèles les excellences et les avantages innombrables.

Si les fidèles sont convaincus qu'à l'autel se renouvelle véritablement le sacrifice de la Croix, « que le parfum qui s'exhale de ce sacrifice est si agréable au Seigneur qu'il nous accorde les dons de la grâce et du repentir et qu'il pardonne nos péchés » (Concile de Trente, XX, 8), ils y viendront certainement et fréquemment.

Le Prêtre reviendra souvent sur cet important sujet, qui est comme le pivot de la vie chrétienne et d'où découle le bienfait de la Présence réelle et de la Communion elle-même.

Exhorter les familles à s'y faire représenter par un ou plusieurs de ses membres. Comme les fidèles ne savent souvent, surtout en villégiature, comment employer leurs loisirs, les inviter instamment à venir chaque matin entendre la sainte Messe. Dans les paroisses où il y a au moins deux prêtres, avoir une Messe à une heure plus tardive; là où il n'y en a qu'un, annoncer qu'on distribuera volontiers la Ste Communion aux personnes qui en feront la demande.

Prendre une heure convenable pour les fidèles, être ponctuel à commencer à l'heure; ne pas laisser sa paroisse sans messe, sans raisons très graves.

Le prêtre doit enseigner la manière pratique d'entendre la Messe, expliquer le sens des cérémonies liturgiques, la manière de se tenir, etc.